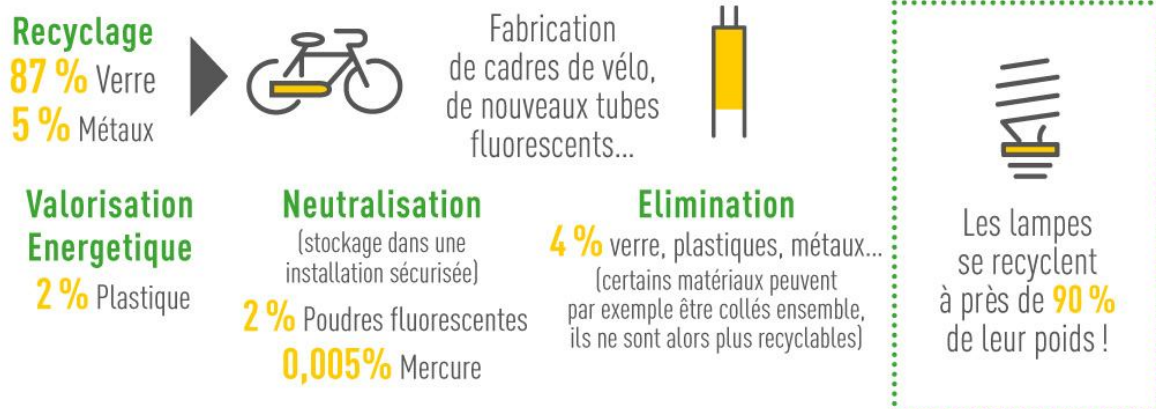


Que deviennent vos lampes usagées ?

Les lampes collectées auprès des déchetteries et magasins sont prises en charge par Récylum, l'**éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France**. Ces opérations sont financées par l'**éco-contribution**, payée lors de l'achat d'une lampe neuve.

Que deviennent les lampes que vous déposez dans les bacs de recyclage* ?



- **Le verre (87%)** : le verre est la matière recyclable la plus importante. Il constitue l'essentiel du poids des lampes. Sous une forme broyée appelée calcin, il est utilisé dans la fabrication de produits neufs (tubes fluorescents, abrasifs,...)
- **Les métaux (5%)** : fer, aluminium, cuivre composent notamment les contacts et culots de lampes. On les réutilise pour produire d'autres objets. Par exemple, des cadres de vélos, des pièces automobiles ou même des boules de pétanque !
- **Les plastiques (2%)** : le plastique contenu dans les lampes n'est pas recyclé à ce jour. Les volumes en jeu sont insuffisants pour la mise en place d'une filière économiquement viable. Il est incinéré pour être transformé en énergie. C'est ce qu'on appelle la valorisation énergétique.
- **Les poudres fluorescentes (2%)** : elles recouvrent l'intérieur des tubes fluorescents et des lampes basse consommation. Aujourd'hui, le recyclage des terres rares utilisées dans les lampes fluocompactes perd de son intérêt du fait de la chute des ventes de ces dernières au profit des lampes à LED qui n'en utilisent quasiment pas. Récylum travaille à identifier de nouvelles filières de réutilisation des terres rares issues des lampes. Le mercure, présent en infime quantité (0,005%) dans les poudres fluorescentes, est capté et neutralisé dans un lieu de stockage sécurisé (installation ISDD).
- **Autres matériaux (4%)** : verre, plastiques, métaux,... doivent être jetés car, s'ils sont collés ensemble, ils ne sont plus recyclables.